Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 041-214102212-20260709-2026_64-DE

COMMUNE DE SAINT LEONARD EN BEAUCE
6 place de l'Église 41370 ST LEONARD EN BEAUCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 juillet 2026
Sous la Présidence de Madame SALVAT-MARTINEAU Martine

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de St Léonard en Beauce, dûment convoqué, se sont réunis en séance ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Mme Martine Salvat-Martineau, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code général des collectivité territoriales.

➢ **Délibération n°2026-64 - Cimetière communal – Modification des durées et des tarifs des concessions**

Étaient présents (13) : BOUTEILLER Mike, CONAN Sonia, GIRON Émilie, LETOURNEUX Ingrid, NASLIS Laure, PENA Jean-Pierre, SALVAT-MARTINEAU Martine, SANCHEZ Véronique, RILLIÉ Sébastien, DUFAY Cédric, LESIEUX Laure, MÉRIGOT Isabelle, REY Jean-Philippe

Absents excusés (2) : LÉGER Nicolas, GAULT Olivier

M. GAULT Olivier a donné pouvoir à Mme LETOURNEUX Ingrid

Secrétaire de séance : LETOURNEUX Ingrid

Nombre de membres en exercice : 15
Quorum : 8
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres excusés non représentés : 1

Vote pour : 13
Vote contre : 0
Abstention : 1

Date de la convocation : 4 juillet 2026
Date d'affichage : 4 juillet 2026

Délibération n°2026-64 - Cimetière communal – Modification des durées et des tarifs des concessions

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire, le conseil municipal décide :

- **DE FIXER** les durées et les tarifs des concessions comme suit :

Équipement	Durées	Tarif
Concession funéraire de 2m²	30 ans 50 ans Perpétuelle	700 € 1 500 € 2 100 €
Cavurne	30 ans 50 ans	1 000 € 1 400 €
Colombarium	30 ans 50 ans	650 € 900 €
Dispersion des cendres	/	50 €

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 041-214102212-20260709-2026_64-DE

- **DE DIRE** que les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1er août 2026 ;
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Martine SALVAT-MARTINEAU

Le secrétaire de séance,
Ingrid LETOURNEUX

Madame le Maire, Matine SALVAT-MARTINEAU,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.